

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le 21-12-2020

ID : 046-214602765-20201214-2020_053-DE

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT MARTIN LABOUVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-053

Séance du 14 Décembre 2020

L'an deux mille vingt et 14 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VAQUIÉ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03/12/2020

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 10 présents + 1 pouvoir = 11

Présents : VAQUIE Jacques, ANDISSAC Jean-François, ISSALY Jacques, REQUISTON Mireille, COSTELLOE Françoise, COUDERC Sylviane, DEWITTE Olivier, THIRY Kristelle, LESTRADE Cécile, POURCEL Romain.

Absent excusé : FAURIE Laurent (Pouvoir donné à POURCEL Romain)

Objet : Projet de centrale photovoltaïque « Le Carteyrou » sur la commune de TOUR DE FAURE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de construction d'une centrale photovoltaïque projetée au lieu-dit : « Carteyrou » sur la commune de TOUR DE FAURE est soumis à évaluation environnementale, un processus qui comprend notamment la consultation des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet ainsi que la réalisation d'une enquête publique.

C'est dans ce cadre, que la commune de Saint-Martin-Labouval, peut formuler un avis sur ce dossier dans un délai de deux mois à réception du dossier (article R.423-9 du code de l'Urbanisme) qui devra être motivé en fait et en droit s'il est défavorable ou contient des prescriptions (dossier reçu le 22/10/2020 en mairie). Passe ce délai l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier a été transmis à chaque conseiller afin de débattre sur ce projet.

Le conseil municipal engage la discussion.

Il ressort de cette discussion que certains élus précisent que ce projet n'apporte pas de nuisances visuelles particulières sur les sites autour de ce projet.

Par ailleurs, deux élus ne partagent pas cet avis et précisent que ces installations ne s'intègrent pas bien dans l'environnement, que ce projet étant situé dans le PNR il est dommage d'implanter ce parc photovoltaïque à cet endroit.

Au terme de la discussion engagé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner un avis sur ce projet de centrale photovoltaïque « le Cateyrou » sur la commune de Tour de Faure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 Voix POUR, 2 CONTRE, et 3 Absentions donne un avis favorable à ce projet de centrale photovoltaïque situé sur la commune de TOUR DE FAURE.

Fait et délibéré à Saint-Martin-Labouval,

Les, jour, mois et an susdits,

Le Maire,

VAQUIE Jacques

